

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Gestion Immobilière
12579

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Bilan des autorisations d'occupation temporaire des locaux et des domaines
départementaux accordées en 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Par délibération n° 117 du 31 mars 2017, la Commission permanente a approuvé les modalités d'octroi et les conditions financières des autorisations d'occupation temporaire des locaux et des domaines départementaux.

Conformément à l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, un compte rendu des autorisations d'occupation prises par la Présidente du Conseil départemental doit faire l'objet d'un rapport en séance publique tous les ans pour l'année civile précédente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL